

POURQUOI CHOISIR CHUBB?

L'acteur de référence, depuis plus de 130 ans, dans le Monde pour l'assurance des entreprises et des associations :

- Une gestion des sinistres par une équipe dédiée reconnue pour son équité et sa rapidité
- Une solidité financière approuvée par des agences référencées - notation AA de Standard & Poor's - gage de sa capacité à faire face à ses engagements et à payer les sinistres
- Un accès privilégié à notre réseau international (plus de 120 bureaux dans 27 pays)
- Une présence régionale avec nos 5 bureaux en France et nos partenaires en France et en Principauté de Monaco
- Un département Prévention & Ingénierie apportant au quotidien l'expertise d'ingénieurs généralistes ou spécialisés

**Si vous souhaitez davantage d'informations,
contactez votre intermédiaire**



Chubb Insurance Company of Europe S.E.
6, boulevard Haussmann - 75009 Paris
www.chubb.com/fr

Les polices sont souscrites par Chubb Insurance Company of Europe SE. Cette information est seulement descriptive de nos produits. L'étendue exacte de nos garanties est soumise aux clauses et conditions qui seules définissent nos engagements contractuels. Au regard de la publicité, «Chubb» fait référence aux sociétés d'assurance membres du groupe Chubb dont vous trouverez la liste complète sur le site www.chubb.com. Chubb Insurance Company of Europe SE est une compagnie européenne enregistrée en Angleterre et au Pays-de-Galles sous le numéro SE13 à l'adresse 106 Fenchurch Street, London EC3M 5NB, Royaume-Uni. Chubb est autorisée et réglementée par la FSA (Financial Services Authority). Capital social : 3.000.000 GBP.



SOLUTIONGROUP de Chubb

L'assurance modulable des Groupes



CHUBB

Le patrimoine humain de votre entreprise, de votre association ou de votre collectivité locale est l'atout premier de votre réussite : le protéger est donc le gage de votre pérennité. Aujourd'hui, les protections offertes par le régime de la sécurité sociale - ou même celles des régimes complémentaires de prévoyance classiques - peuvent se révéler insuffisantes au regard des risques encourus.

Accidents de trajet, durant le travail ou accidents de la vie, quel que soit le statut des Personnes Assurées, il existe des carences que le produit SolutionGroup ^{de Chubb} permet de pallier.

Chubb, en collaboration avec ses courtiers spécialisés, a créé SolutionGroup, un contrat d'assurance qui vous apporte une réponse totalement modulable et des garanties étendues.

UN CONTRAT TOTALEMENT MODULABLE

- SolutionGroup ^{de Chubb} est un contrat entièrement personnalisable grâce à la possibilité de choisir les **garanties les plus adaptées à vos besoins parmi 15 modules**. Il permet de sélectionner le barème en cas d'Invalidité Permanente Partielle (Barème Accident du travail, barème Chubb ou Européen), le montant des capitaux garantis...
- SolutionGroup ^{de Chubb} garantit **différentes catégories de Personnes Assurées au sein d'un même contrat**, chaque catégorie pouvant opter pour ses propres modules et capitaux garantis.
- SolutionGroup ^{de Chubb} offre la **souplesse d'exprimer les capitaux garantis de façon forfaitaire** (par exemple 150.000 euros) ou en multiple du salaire annuel (par exemple, trois années de salaire).

DES GARANTIES ÉTENDUES

- 3 modules permettent de majorer les capitaux garantis afin d'assurer une meilleure couverture dans les cas suivants : Enfants à charge, Risques catastrophiques et Accidents de la circulation.
- Un nombre limité d'exclusions, avec la possibilité de rachat de certaines d'entre elles.
- Un contrat clair vous faisant bénéficier de définitions modernes.

Les + de SolutionGroup ^{de Chubb}

- Contrat flexible, vous permettant de bâtir une réponse personnalisée à vos besoins
- Contrat innovant, vous proposant un choix parmi 15 modules de garanties
- Contrat performant, vous faisant bénéficier de caractéristiques techniques à la pointe du marché :
 - couverture étendue des risques de guerre
 - exclusions limitées, dont certaines sont « rachetables »
 - modules de services téléphoniques
 - éléments techniques performants (plein par événement, par Personne Assurée...)

LES MODULES EN CAS D'ACCIDENT (exemples de montants de garanties)

 Module Décès Accidentel	150 000 €
 Module Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	150 000 €
 Module Invalidité Permanente	250 000 €
 Module Incapacité Temporaire Totale	50 €/jour - 365 jours
 Module Hospitalisation	50 €/jour - 365 jours
 Module Frais Médicaux suite à accident	1 500 €
 Module Coma	75 €/jour de coma - 365 jours
 Module Frais de recherche, de secours et de sauvetage	20 000 €
 Module Préjudice de vie quotidienne	20 000 €
 Module Suivi psychologique	1 000 €
 Module Services téléphoniques à la Personne Assurée	Inclus
 Module Frais de communication de crise	25 000 €
 Module Majoration par « Enfant à charge »	10 000 € par enfant à charge avec un maximum de 7 enfants à charge
 Module Majoration « Risques catastrophiques »	+50% du capital
 Module Majoration « Accident de la circulation »	+100% du capital

Bon à savoir

SolutionGroup ^{de Chubb} permet :

- d'apporter une **protection sociale** lorsqu'il n'existe aucun régime de prévoyance
- d'**augmenter les capitaux décès accidentel** du régime de prévoyance en cours
- de renforcer la protection des salariés en cas d'**invalidité accidentelle**
- de protéger les résultats du régime de prévoyance au niveau accidentel (sévérité élevée)
- d'enrichir le régime existant par des **garanties ou services complémentaires** (frais médicaux, préjudice de vie quotidienne, assistance téléphonique...)
- de construire une **réponse personnalisée** aux obligations inscrites dans la **convention collective** applicable à chaque secteur d'activité